

L'ESSENTIEL Droits africains des affaires - N° 06 - 1 juin 2017

À LA UNE

Le règlement d'arbitrage de l'OAPI

Par Nicolas Binctin

OHADA

La recevabilité du recours en révision devant la CCJA : exigence d'un fait nouveau

Par Ndèye Coumba Madeleine Ndiaye

Quel régime pour l'exequatur d'une sentence arbitrale rendue dans un État tiers à l'OHADA ?

Par Marie Goré

Conditions de la dissolution de la société pour mésentente entre associés

Par Bréhima Kamena

Pourvoi en cassation devant la CCJA : recevabilité de l'action fondée sur des moyens de procédure de droit interne, dès lors que le contentieux au fond du litige relève des actes uniformes

Par Aboudramane Ouattara

Droit OHADA et droits internes : la CCJA encadre le pouvoir d'intervention des législateurs nationaux

Par Alexis Ndzenkeu

Droits nationaux

Bénin : la loi sur le partenariat public-privé déclarée contraire à la Constitution

Par Moktar Adamou

Sénégal : le nouveau Code minier

Par Sylvain Sankalé

Côte d'Ivoire : le régime particulier des succursales du secteur pétrolier

Par Olivier Bustin

Rwanda : la différence entre une cession totale d'actions et une vente du fonds de commerce vis-à-vis de l'administration des impôts

Par Elvis Mbembe Binda

Madagascar : le nouveau Code des marchés publics ou comment tirer des leçons du passé

Par Ravaka Andrianaivotseheno

Guinée : nouveau Code pénal, spécifiquement pour les infractions prévues par les actes uniformes OHADA

Par Thérèse Beticka

Togo : pas de de délai de grâce pour la caution solidaire !

Par Akodah Ayewouadan